



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024**

**Présents :** Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES (à partir de 18h07) – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

**Absents excusés :** Patricia BLANC – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

**Pouvoirs :**

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL  
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER  
Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Christophe SARRE  
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Laurent BAUDE

**Secrétaire de séance :** Olivier MORAND

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

**70/24 - BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AU BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget locaux commerciaux s'équilibre généralement par ses recettes. Cependant, le local épicerie jusqu'alors inoccupé, doit faire l'objet de travaux permettant d'accueillir un locataire. Le projet porté par M. KODIA est d'ouvrir une crêperie en début d'année 2025. Le financement des travaux nécessite le versement d'une subvention du budget communal.

Compte tenu des travaux à réaliser, il est proposé de fixer cette subvention à 39 800 €.

**Ceci étant exposé,**

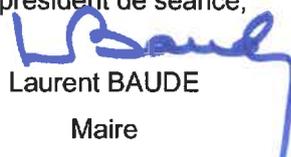
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 04 Novembre 2024,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER l'attribution de la subvention du budget communal au budget annexe locaux commerciaux d'un montant de 39 800 €.**

Fait à Semoy, le 8 novembre 2024

Le président de séance,

  
Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Olivier MORAND

Conseiller délégué  


Transmission au contrôle de légalité le : **21 NOV. 2024**

Publication numérique le : **21 NOV. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification